

# 500 euros d'amende avec sursis pour avoir menacé d'égorger Nadine Morano

écrit par Claude Laurent | 20 février 2017

INFO pour Christine, Pierre, Caroline et autres islamophobes abonnés de la 17<sup>e</sup> Chambre. Ce qui suit est moins grave que de crier une vérité comme « islam assassin » :

Facebook : Slimane menace d'égorger Nadine Morano, 500 € d'amende avec sursis

« Mon client est sur Facebook depuis 2008 et on n'a jamais rien eu à lui reprocher », souligne Me Moudni-Adam. Jugement : 500 € d'amende avec sursis. Comme la semaine passée.

Au tribunal correctionnel de Nancy, le président Haouy devient, au fil des semaines, un véritable spécialiste de la « menace de mort à l'encontre de Nadine Morano sur les réseaux sociaux ». La semaine passée, il a condamné deux hommes pour ces faits, un troisième prévenu lui faisait face hier et un quatrième homme comparaitra bientôt...

Ce vendredi donc, à la barre, Slimane, 31 ans. Le 20 août dernier, ce tuyauteur a publié ce message sur le compte Facebook de la députée européenne toulouise : « Toi, tu vas finir égorgée, sale grosse truie ! ».

« – Vous avez utilisé le pseudo Hitch Larsson », souligne le président. « Vous n'avez pourtant franchement pas un look suédois... ».

« – Je voulais qu'elle arrête de faire passer des messages d'appel à la haine », glisse le prévenu. En cause, selon lui, comme la semaine passée, le tweet de Nadine Morano publié le 1<sup>er</sup> août 2016, qui évoquait « une invasion massive arabo-musulmane ».

« Le préfet a invité tous les élus à faire part des menaces dont ils feraient l'objet », explique le président. « Je vous rappelle que la France a été la cible d'attentats. La vigilance est donc toute particulière ».

Slimane bat sa coulpe : « Je regrette d'avoir écrit ces propos aussi graves. C'est la première fois que je poste ce genre de message ». Le procureur requiert 600 € d'amende pour cette « réaction épidermique » mais « inadmissible ».

« Mon client est sur Facebook depuis 2008 et on n'a jamais rien eu à lui reprocher », souligne Me Moudni-Adam. Jugement : 500 € d'amende avec sursis. Comme la semaine passée.

<http://www.estrepublicain.fr/edition-de-toul/2017/02/18/menaces-de-mort-a-l-encontre-de-nadine-morano>

### **Note de Christine Tasin**

Une menace d'égorgement pour avoir parlé d'invasion arabo-musulmane, ça coûte 500 euros d'amende. Si cette menace avait visé Cazeneuve ou Hidalgo, qui ont déposé de multiples plaintes contre Riposte laïque pour de simples caricatures, je ne vous dis pas le prix à payer pour le client de facebook qui n'avait jamais été condamné...

On rappellera en passant que pour avoir dit « islam saloperie », le procureur de Belfort, en 2014, avait requis contre moi 3 mois de prison avec sursis et 3000 euros d'amende ; ajoutés aux 4500 demandés par les parties civiles cela faisait un total de 7500 euros d'amende... pour avoir dit « l'islam est une saloperie »...

Je viens de relire le compte-rendu du procès fait à l'époque par Lucette Jeanpierre. Une véritable honte. Mon témoin récusé par le Président... qui a accepté les témoignages de 3 prétendus représentants d'associations « parties civiles » alors qu'ils n'avaient pas le droit, eu égard à leurs statuts, de se porter parties civiles ; un procureur d'une mauvaise foi ahurissante, montrant une certaine connivence, par son attitude, avec les parties civiles ; un avocat qui avait eu ses diplômes dans une pochette surprise et avait insulté notre avocat avant que ne commence le procès...

Une vraie foire.. Et une fort inquiétante image de la justice...  
Rétrospectivement, je me demande comment Maître Scipilliti et moi-même avons réussi à garder notre sang-froid...

<http://resistancerepublicaine.com/2014/07/03/belfort-3-mois-de-prison-avec-sursis-et-7500-euros-requis-contre-christine-tasin-par-lucette-jeanpierre/>

J'avais été relaxée en appel.

Par ailleurs, 500 euros d'amende avec sursis pour une menace d'égorgement, en ces temps de djihad, n'est-ce pas une invitation à égorger ?